

Communiqué de presse

Amoéba annonce la publication du rapport final de l'EFSA confirmant ses conclusions positives et définitives

Chassieu (France), le 15 janvier 2025 – 17h45 - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles, annonce que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a publié le rapport final d'évaluation de la substance active biocontrôle d'Amoéba¹.

Pour mémoire, Amoéba a reçu le 13 décembre 2024² les conclusions positives et définitives de l'EFSA, qui ont validé l'efficacité et le profil à faible risque de sa substance active de biocontrôle.

L'EFSA vient de publier sur son site Internet le rapport final, dont les conclusions restent inchangées :

- Une **efficacité fongicide démontrée** ;
- Un **profil à faible risque pour la santé humaine et animale**, ainsi que pour les écosystèmes et les organismes de l'environnement ;
- Les critères d'**exemption d'une limite maximale de résidus³** sont remplis.

Le rapport final de l'EFSA est consultable à l'adresse suivante :

<https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.2903/j.efsa.2025.9194>.

La Commission européenne dispose désormais de 6 mois maximum pour entériner l'approbation de la substance active, conformément aux dispositions administratives usuelles.

Cap vers la commercialisation

Amoéba va désormais pouvoir lancer en Europe la procédure de demande d'autorisation de mise sur le marché de ses produits biocontrôle, sous la dénomination « AXPERA ». La demande sera soumise aux huit États membres européens ciblés en priorité⁴, avec une décision attendue fin 2025 qui ouvrira ensuite la voie à la commercialisation.

Pour rappel, Amoéba a soumis en 2024 une demande d'autorisation fédérale de mise sur le marché de sa gamme « AXPERA » aux États-Unis (à l'exception de la Californie, où la procédure est distincte).

¹ Nom scientifique : Lysat de *Willaertia magna* C2c Maky.

² [Voir le communiqué de presse du 16 décembre 2024](#).

³ Niveaux supérieurs de concentration de résidus de pesticides autorisés légalement dans ou sur les denrées alimentaires.

⁴ Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal.

Les conclusions de l'US EPA (agence américaine de protection de l'environnement) sont attendues mi-2025.

À propos d'Amoéba :

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société capable d'exploiter à l'échelle industrielle tout le potentiel de l'amibe *Willaertia* et de la cultiver dans des volumes suffisants afin de proposer des solutions biologiques constituant une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et a obtenu en 2022 l'approbation de sa substance active aux USA ainsi que la recommandation d'approbation en Europe émise par l'autorité autrichienne. Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.

Contacts :

Amoéba	Actus finance & communication	Droit Devant
Directeur Général	Relations investisseurs	Relations presse métier et grand public
Jean-François DOUCET	Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME	Laëtitia PINTO
 04 26 69 16 00	 01 53 67 36 79	 04 72 18 04 92
 jf.doucet@amoeba-nature.com	 amoeba@actus.fr	 sboni@actus.fr
		 pinto@droitdevant.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0352 et disponible sur le site Internet d'Amoéba (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.